

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2017
N°36/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE VINGT-NEUF MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : BARET E. à NIVON J., MILET F. à MENDEZ M., SANCHEZ D. à CAILLAT G.

EXCUSES : CATTANI J.L., CERONI J.

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard ZANNI est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CREDITS SCOLAIRES ANNEE 2017/2018

Nicole LEGROS, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, suite à la commission éducation du 17 mai 2017, propose au conseil municipal la répartition suivante des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires.

La commission éducation a réfléchi à une nouvelle répartition pour les classes de découverte, tout en maintenant le budget global affecté à ce poste.

Pour les autres postes (fournitures scolaires, participation familles pour le ski, crédit éveil école maternelle, Noël école maternelle et Noël école primaire), les contributions sont maintenues à l'identique.

Classe découverte :

- La commission propose de répartir la somme de 5000 €, affectée aux projets de classes découvertes, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, dans la limite de 18,70 € par enfant et par jour.

Participation familles pour le ski

- 2,60 € sont demandés aux familles par sortie

Crédit éveil école maternelle :

565 €

Noël école maternelle

- Spectacle 620 €
- Crédit Noël 227,25 €

Noël école

- Spectacle (par école) 268 €

Fournitures scolaires :

- Crédit par enfant 33,30 €
- Crédit global par enfant 10,30 €
- Crédit livres écoles primaires par enfant 6,60 €
- Crédit photocopies école maternelle 175,75 €

Le crédit global, le crédit par enfant, le crédit pour l'achat de livres et le crédit photocopies de l'école maternelle ne seront pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

Nicole LEGROS propose au conseil de valider cette proposition


LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs scolarité pour l'année scolaire 2017/2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 31 mai 2017.

Le Maire  

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.